



CARACTÉRISTIQUES

- Teneur moyenne en matière active extrêmement élevée.
- Spécialement conçu pour la destruction des algues les plus résistantes en particulier les algues «moutarde».
- Ne contient pas de cuivre.
- Effet clarifiant prononcé.
- Efficace quel que soit le pH de l'eau à traiter.
- Recommandé en association avec les oxydants (synergie).
- Non moussant aux dosages recommandés.
- Adapté aux eaux très agitées.
- Ne modifie pas le pH de l'eau.
- Compatible avec tout équipement de filtration.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

NE MÉLANGER À AUCUN AUTRE PRODUIT. NE JAMAIS DILUER AVANT USAGE.

- Conservation au sec, dans un endroit bien ventilé, à une température moyenne journalière n'excédant pas 35°C.
- Ne jamais verser de produit à la surface de l'eau en présence de baigneurs.
- La date d'expiration et le numéro de lot figurent sur l'emballage.

MODE D'EMPLOI

- Stopper la filtration.
- Procéder à un nettoyage de filtre. Si cela est possible, brosser les endroits où les algues se sont développées.
- Relancer la filtration.
- Répartir le produit au plus près de l'eau, en face des refoulements s'il y en a.
- Prévoir 150 ml pour 10 m³ d'eau.
- Laisser la filtration fonctionner pendant 24 heures.
- Recaler la filtration sur son rythme habituel.
- Si besoin, renouveler l'opération.

COMPOSITION

UFI 66E5-75PK-U6JQ-0Q48 - Substance active : polymère de n-méthylmethanamine (EINECS 204-697-4) avec (chlorométhyl) oxirane (EINECS 203-439-8)/chlorure d'ammonium quaternaire polymérisé (pq polymer) (CAS N°25988-97-0) : 60g/100ml ; AL

SÉCURITÉ

Liquide destiné à être utilisé sans dilution - Désinfectant - TP 2 - Utilisateurs: non professionnel - H302: Nocif en cas d'ingestion. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. P264: Se laver la peau soigneusement après manipulation. P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273: Eviter le rejet dans l'environnement. P301 + P312 + P330: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. P391: Recueillir le produit répandu. P501: Eliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. **Suisse** : L'emballage / récipient / boîte partiellement vide doit être rapporté(e) au point de vente ou remis(e) à un centre de collecte pour déchets spéciaux.

Attention



Se débarrasser des algues et prévenir leur réapparition

